



Pension alimentaire sur enfant majeur sans ressources

Par **dol**, le **24/08/2015** à **08:02**

bonjour, notre fille de 21 ans bientôt est en recherche d'emploi depuis plus d'un an. Elle vient de quitter notre domicile familiale car nous lui imposons des règles de vie qui nous semblaient normales. Ne pas se lever à midi. De se nourrir correctement (elle a pris 10 kg en 1 an puisqu'elle ne fait rien de ses journées). De prendre ses repas du soir à table en avec nous, mon mari et moi-même mais surtout cesser de passer son temps chez la mère de son petit ami de 22ans, petit ami de plus d'un an qui est sans emploi et qui ne fait rien de ses journées et j'ai pas l'impression qu'il cherche du travail. Nous lui avons posé un ultimatum : Si dans deux mois elle ne trouvait pas de travail nous lui interdirions de voir son petit ami tant que tous les deux ne nous décrochent pas au moins une mission d'interim. Je crois que ce fut pour notre fille trop sévère. Elle est partie en emportant toutes ses affaires en nous laissant un mot, elle ne reviendrait plus à la maison. Elle veut vivre avec son ami. Ma question est : a-t-elle le droit de m'assigner en justice afin de nous faire payer une pension alimentaire ? J'ai tenté de la joindre pour lui dire qu'elle devait revenir mais elle refuse. Chez nous je lui payais tout, mais honnêtement je refuse de lui verser de l'argent. Je veux qu'elle en manque pour la faire réagir et chercher du travail. Je lui ai pourtant dit que nous l'aimons toujours et qu'elle pouvait nous appeler à n'importe quel moment en cas de coup dur. (mais pas financier)
Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **08:43**

Bonjour,

[citation] a t elle le droit de m'assigner en justice [/citation]

Il n'existe aucune obligation de pension alimentaire à l'endroit d'un enfant majeur ayant terminé ses études.

Par **cocotte1003**, le **24/08/2015** à **08:46**

Bonjour, oui elle peut vous assigner en justice pour vous demander une pension mais de là à en obtenir une c'est autre chose puisqu'elle ne cherche pas de travail, cordialement

Par **dol**, le **24/08/2015** à **11:18**

merci pour vos réponses précieuses, votre aide me fait beaucoup de bien. Je suis si triste et si déprimée de savoir qu'avec ma fille nous en arrivons là. Moi je lui souhaite seulement d'être heureuse et de trouver du travail. Mais elle n'a aucun diplôme, elle a raté son CAP, ne veut plus refaire de formation et hélas elle n'est pas vraiment motivée pour travailler et les employeurs le ressentent, évidemment. J'ai peur pour elle, pour son avenir. La mère de son ami ne l'hébergera peut être pas sans argent en retour. Elle est veuve n'a qu'un salaire et elle refuse de discuter avec nous. Merci a tous de vos réponses.